



INTERPRET

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2015 touche à sa fin ; elle a été particulièrement riche en événements pour INTERPRET ! Le moment fort qui a supplanté tous les autres a été la fête des 10 ans de procédure de qualification, 100 brevets fédéraux distribués et 1000 certificats établis, qui a eu lieu le 11 juin, en présence du Conseiller fédéral Alain Berset. L'assemblée des membres s'est tenue le même jour et des thèmes très importants y ont été traités : élection d'un nouveau membre au comité, modification des statuts de l'association et adoption du code professionnel révisé. La dernière édition de l'Infomail (numéro 15, juillet 2015) était entièrement consacrée à ce moment fort de l'année.

En plus des affaires courantes de l'office de qualification et du centre de compétence, les préparations pour un autre moment fort ont occupé une place importante : les travaux pour un nouveau site Internet. C'est avant tout la restructuration complète de l'ensemble de la banque de données active en arrière-plan qui a demandé beaucoup de temps, bien plus que les aspects visuels. Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous communiquer le lancement couronné de succès de notre nouveau site www.inter-pret.ch, auquel une partie de cet Infomail est consacrée.

Par ailleurs, vous trouverez dans ce numéro un bref rapport sur la conférence internationale InDialog, ainsi que des nouvelles de l'office de qualification.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Nous saisissons également l'occasion de vous souhaiter de belles fêtes et une bonne année et de remercier tous ceux et toutes celles avec qui nous avons collaboré et fêté au cours de cette année. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à être là pour vous l'année prochaine également.



Conférence InDialog à Berlin : « Community Interpreting in Dialog with Technology »

Du 20 au 21 novembre, la deuxième conférence InDialog a eu lieu à Berlin. L'édition de cette année de ce colloque international sur l'interprétariat communautaire a traité de la signification de différentes technologies pour l'interprétariat dans le domaine public. Il était notamment question de l'interprétariat par téléphone et par vidéo.

Lena Emch-Fassnacht a participé au colloque, au nom d'INTERPRET. Les informations qu'elle a acquises peuvent être résumées comme suit :

- La signification de l'interprétariat par téléphone et par vidéo augmente au niveau international. Cela est dû entre autres au besoin croissant en langues très différentes. De plus, les grandes distances et les longs trajets qui en découlent obligent les services d'interprétariat à chercher des alternatives à l'interprétariat en face-à-face, pour des raisons financières.
- L'interprétariat par téléphone et par vidéo sont plus exigeants que la collaboration en face-à-face, aussi bien pour les interprètes que pour les professionnel-le-s. Les dispositifs de l'entretien et la coordination entre les interlocuteurs/trices sont plus complexes et la communication non verbale manque ou est du moins fortement réduite. Les professionnel-le-s n'ont souvent pas conscience de ce fait. Une sensibilisation accrue de ces derniers, de même qu'une formation continue des interprètes, revêt donc une importance considérable pour le maintien de la qualité de l'interprétariat.
- Il n'existe encore pratiquement pas de résultats fondés concernant les éventuelles différences qualitatives entre l'interprétariat en face-à-face et par téléphone ou par vidéo. Dans les études menées jusqu'ici sur l'interprétariat par téléphone, l'accent a surtout été mis sur les avantages pratiques pour les professionnel-le-s, sans que les possibles baisses de qualité aient été prises en considération. Des études comparatives pourront aider à combler ces lacunes.

Nouveau site Internet

Le site Internet www.inter-pret.ch s'est établi comme plate-forme d'information pour tous les sujets touchant à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle :

- les (futur-e-s) interprètes communautaires et les médiateurs/trices interculturel-le-s trouveront ici les principales indications sur la formation et la qualification, avec des descriptifs de modules, des règlements, des modèles et des exemples ;
- des outils pour la collaboration avec les interprètes communautaires et les médiateurs/trices interculturel-le-s, des indications sur les conditions cadres et les possibilités de financement ainsi que les coordonnées des services d'interprétariat communautaire sont mis à la disposition des professionnel-le-s ;
- l'infothèque met à disposition de toutes les personnes intéressées un recueil de documents de base, de rapports de recherche, de statistiques, etc. sur l'interprétariat communautaire dans les différents domaines ;
- la banque de données en ligne des interprètes communautaires certifié-e-s fait office de registre central de toutes les personnes qui sont en possession du certificat INTERPRET et de celles ayant obtenu le brevet fédéral ;
- des informations sur INTERPRET ainsi que des indications relatives à des événements, à de nouvelles parutions et aux développements actuels viennent compléter cette offre.

Malgré de continuelles mises à jour du contenu et au niveau technique, le site Internet avait fini par atteindre ses limites, et un remaniement était devenu inévitable. Il nous a tenu à cœur de remanier les contenus du point de vue de la forme et de l'actualité, tout en conservant la structure et la qualité antérieures, qui ont fait leurs preuves.

En plus du réaménagement de la partie visible du site Internet, la restructuration complète de l'ensemble de la banque de données a représenté la plus grande partie du temps et du travail investis. Une banque de

données qui satisfait à des exigences diverses a été créée en collaboration avec fugu gmbh : administration des membres, journal de qualification, outils de facturation, instrument pour le travail de relations publiques ... Ces domaines ne sont pas encore tous fonctionnels, mais une première étape importante a été franchie. La nouvelle banque de données ayant nécessité la mise en commun de données issues de différents domaines et structures, il n'a pas été possible d'empêcher certaines erreurs.

Si vous rencontrez, chère lectrice, cher lecteur, de fausses indications ou autres erreurs, en tant qu'interprète communautaire ou en tant que collaborateur/trice d'un service d'interprétariat, nous vous serions reconnaissant-e-s de nous les signaler.

Vous trouverez ici les principales rubriques avec les nouveaux liens :

- Formation et qualification : <http://www.inter-pret.ch/fr/interpret/formation-et-qualification-4.html>
- Institutions de formation : <http://www.inter-pret.ch/fr/interpret/formation-et-qualification/institutions-de-formation-23.html>
- Les services d'interprétariat régionaux : [http://www.inter-pret.ch/fr/interpret/trouver-un\(e\)-interprete-communautaire/les-services-dinterpretariat-regionaux-44.html](http://www.inter-pret.ch/fr/interpret/trouver-un(e)-interprete-communautaire/les-services-dinterpretariat-regionaux-44.html)
- Les interprètes communautaire certifié-e-s : [http://www.inter-pret.ch/fr/interpret/trouver-un\(e\)-interprete-communautaire/les-interpretes-communautaire-certifie-e-s-41.html](http://www.inter-pret.ch/fr/interpret/trouver-un(e)-interprete-communautaire/les-interpretes-communautaire-certifie-e-s-41.html)
- L'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle : <http://www.inter-pret.ch/fr/angebotelinterpretariat-communautaire-et-la-mediation-interculturelle-6.html>
- L'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle > Dans la pratique : <http://www.inter-pret.ch/fr/angebotelinterpretariat-communautaire-et-la-mediation-interculturelle/dans-la-pratique-45.html>

Nouveautés de la CQ et de l'office de qualification

Enfreintes au code professionnel

Lors de l'assemblée des membres de cette année, le code professionnel révisé a été adopté. Ce document, présentant une structure améliorée et dans lequel l'accent est clairement mis sur les principes d'éthique professionnelle, ne contient plus d'indications sur les sanctions en cas d'enfreintes au code professionnel. Ces dernières figurent déjà dans le règlement sur l'obtention du certificat et sont sans équivoque : « S'il devait s'avérer qu'une personne a obtenu son certificat de manière frauduleuse, la CQ d'INTERPRET est en droit de le lui retirer. Elle peut également retirer un certificat si la personne a gravement enfreint le code professionnel. »

Le Comité et l'assemblée des membres sont d'avis que cette formulation est suffisante afin de pouvoir appliquer les sanctions (retrait du certificat). Ces sanctions seront appliquées si un-e interprète communautaire a été condamné-e pour un délit pertinent dans le contexte professionnel. La CQ ne peut et ne veut intervenir que si des autorités pénales ont poursuivi et condamné une personne en raison d'un délit correspondant. Cette réglementation ne s'applique pas au brevet fédéral, qui ne peut être retiré que par le SEFRI. Toutefois, la procédure du SEFRI est similaire.

Le Comité d'INTERPRET souligne que le retrait du certificat n'équivaut pas à une interdiction d'exercer : « Interprète communautaire » n'étant pas un titre protégé, la personne concernée pourra donc continuer à travailler en tant qu'interprète. Mais il est vraisemblable que les services d'interprétariat décident de ne plus employer cette personne.

Examens professionnels

Le premier examen professionnel selon le nouveau règlement d'examen a eu lieu début décembre (Spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle) et neuf candidates ont été admises à le passer. L'organisation et l'exécution du nouvel examen professionnel, en particulier l'examen

d'interprétariat en triologie, s'est avéré exigeant et nécessitant un grand investissement de temps. Grâce aux tests effectués en automne et à la participation active de toutes les personnes impliquées, les deux jours d'examen se sont déroulés sans difficulté.

En outre, des examens de répétition ont eu lieu en septembre, pour les candidat-e-s qui n'avaient pas réussi toutes les parties de l'examen de décembre 2014.

Nous félicitons chaleureusement les nouveaux/elles détenteurs/trices du brevet fédéral :

Nasabe Afkhami, José Luis Barba, Reyan Gülec-Sengül, Gazang Hasan Kader, Hadar Noori, Lorena Sheu, Tülay Zeynep Sidar Etterlin, Cennet Sönmez, Hazal Utanç et Irene Zwetsch.

Nouvelles directives relatives à la supervision/l'intervision

A partir du 1^{er} mars 2016, la supervision et l'intervision seront soumises à de nouvelles directives. Les adaptations ont été effectuées par la CQ, afin de standardiser les conditions relatives à la taille des groupes et aux intervalles à respecter entre les différentes séances de supervision/d'intervision, pour tous les modules.

Les descriptifs des modules sont modifiés en conséquence; toutefois, des exceptions peuvent être faites concernant les formations ayant déjà été publiées.

Dates 2016

La Journée professionnelle 2016 « En équilibre » aura lieu le samedi 19 mars 2016 à Berne.

Le 31 mai se dérouleront à Berne les rencontres annuelles des institutions de formation et des services d'interprétariat régionaux (le matin), et l'assemblée des membres (l'après-midi).

Veuillez noter ces dates dans votre agenda dès aujourd'hui .

Nouveau collaborateur

A partir du 1^{er} janvier 2016, le centre de compétence à Berne assume la responsabilité de l'ensemble de la comptabilité d'INTERPRET. Nous sommes heureux d'avoir trouvé en Dominik Huber un professionnel compétent et engagé, pour la gestion complexe de l'aspect financier de nos activités et nous réjouissons de travailler avec lui.



INTERPRET

L'infomail paraît généralement trois fois par année. Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir d'informations d'INTERPRET par voie électronique, veuillez nous renvoyer ce courriel avec l'indication « se désinscrire ».

Corrections relatives aux coordonnées : Merci de corriger vos coordonnées si nécessaire, de nous communiquer si les informations doivent être envoyées à de nouvelles personnes ou à de nouveaux services.

INTERPRET, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne, 031 351 38 28, www.inter-pret.ch